

Marguerite d'Érasme
Toulouse
FRANCE

48

Toulouse le 12/11/52

REC. VAL. 2/27174
23 NOV 52
C.F.A. [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
C.B.E. [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
M.T.O. [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
M.Z.C. [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
HIVO

Monsieur le Président,

Je vous écris en tant que membre d'Amnesty International, organisation impartielle qui ne porte pas de jugement sur les gouvernements mais leur demande de respecter les droits de l'homme.

J'interviens pour vous exprimer mon inquiétude sur les violations des droits de l'homme perpétrées à l'encontre des populations indiennes.

1952 est le 500^e anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain et il me semble important de dénoncer aujourd'hui plus que jamais les violences, tortures, exécutions à l'encontre des populations indiennes, tel le cas de Nelson W. A. Diáz Cordero Lincoque en 1973. Amnesty International demande de voir passer les lois émergées au grand jour et voir les auteurs du meurtre traduits en justice, ainsi que pour les autres cas similaires au Chili, malgré la loi d'Amnistie de 1978. Loi qui devrait être abrogée afin d'éviter ou d'éclaircir tous les cas de violations de droits de l'homme.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de ma haute considération

Marguerite d'Érasme